

## **VILLE DE BARR**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

#### **du 26 février 2024 à 19 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR**

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Étaient présents : M. Angelo ERRERA-MULLER, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Claude BOEHM, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, Adjoints au Maire,

M. Gérard GLOECKLER, Mme Danièle KISSENBERGER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, M. Roland STORCK, Mme Laure RUZZA, M. Philippe FOISSET, M. Jean-Daniel HERING, Mme Assia SCHULTZ, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Olivier MESSMER, Mme Sandrine KRIEGER, Mme Dilek YAGIZ, Mme Ferda ALICI, M. Bertrand REUSCHLE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Anémone LEROY-KOFFEL qui a donné procuration à Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Hervé WEISSE qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, M. Saadene DELENDI qui a donné procuration à Mme Nathalie KALTENBACH, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Ferda ALICI, Mme Laurence MAULER qui a donné procuration à Mme Danièle KISSENBERGER.

Absents non excusés : Mme Sandra JOCKERS, M. Gökay AKBAYRAK, M. Pierre-Yves ZUBER, M. Eric GAUTIER.

M. Olivier HOERDT, Directeur Général des Services, assiste à la séance, sur prescription de Mme le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 OCTOBRE ET 10 NOVEMBRE 2023**
- 1. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**
- 2. **COMMUNICATIONS - AVENANTS**
- 3. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2024**
- 4. **REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - ADOPTION**
- 5. **OPERATION FONCIERE – CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 72 GRAND'RUE AU PROFIT DE LA SCI DES VIGNES EN LIEU ET PLACE DE M. GERGURI NESIM**

## 6. PROMOTION DE L'IDENTITE URBAINE ET TOURISTIQUE LOCALE SUR LE DOMAINE PUBLIC – OCTROI DE SUBVENTION TERRASSE

## 7. CONCOURS MAISONS FLEURIES ET BON FLEURIS – FIXATION DES PRIX

## DIVERS ET COMMUNICATIONS

### PRÉAMBULE

Madame la Maire :

Bonsoir à tous et bienvenue pour ce Conseil municipal du 26 février 2024. Je vais d'abord saluer le public qui commence à être un peu plus nombreux ; bonsoir. Je salue la presse également, avec Olivier TERRENÈRE qui nous a rejoints. Pour commencer, je vais demander à notre secrétaire de séance du jour Bertrand REUSCHLÉ de procéder à l'appel.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité, en début de séance, à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Bertrand REUSCHLÉ pour remplir cette fonction.

*(M. Bertrand REUSCHLÉ demande à tous les participants de confirmer leur présence oralement et note l'absence de Mme Anémone LEROY-KOFFEL qui a donné procuration à Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Hervé WEISSE qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, M. Saadene DELENDI qui a donné procuration à Mme Nathalie KALTENBACH, Mme Angèle KLEINMANN qui a donné procuration à Mme Ferda ALICI, Mme Laurence MAULER qui a donné procuration à Mme Danièle KISSENBERGER, Mme Sandra JOCKERS, M. Gökay AKBAYRAK, M. Pierre-Yves ZUBER, M. Eric GAUTIER.)*

Madame la Maire :

Les différents points à l'ordre du jour ne sont pas nombreux ce soir. En revanche, nous avons un gros sujet qui est notre débat d'orientation budgétaire.

Voici les points d'information que nous avons vus lors des Commissions réunies et qui n'entraînent pas de vote :

#### **1. Droit de préemption urbain – déclarations d'intention d'aliéner**

#### **2. Communications – Avenants.**

Pour les points soumis à délibération, je vais tout de suite vous demander si vous souhaitez ou non les retenir :

#### **3. Débat d'orientations budgétaires** : nous allons obligatoirement le retenir.

**4. Changement sur le règlement budgétaire et financier**, qui est un point très technique. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Non ? Procédons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité des présents.

Madame la Maire :

**5. Opération foncière concernant la cession de l'immeuble au 72 Grand'Rue au profit de la SCI des Vignes pour un changement de nom du propriétaire**, puisque nous passons du nom de la personne Monsieur NESIM, ici présent, à un achat par la SCI. Quelqu'un souhaite-t-il retenir le point ? Non ? Procédons au vote. Quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ? Adopté à l'unanimité des présents, merci.

Madame la Maire :

**6. Identité urbaine et touristique locale pour une subvention terrasse** : quelqu'un souhaite retenir le point ? Non ? Procédons au vote – ça va être rapide ce soir... Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je précise qu'il s'agissait d'une subvention pour l'acquisition de matériel, à savoir chaises et auvents, pour la Brasserie de la Poste.

Madame la Maire :

**7. Concours des maisons fleuries et bons fleuris** : qui souhaite retenir le point ? Alors, passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Madame la Maire :

Le seul point à l'ordre du jour sera donc ce débat d'orientation budgétaire, mais qui va nous prendre un certain temps.

Avant cela, nous allons procéder à l'adoption des procès-verbaux des séances du 16 octobre et du 10 novembre 2023, dont vous avez été destinataires.

Nous allons d'abord adopter le procès-verbal du 16 octobre. Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Très bien.

Et pour le procès-verbal du 10 novembre, quelqu'un est contre ? S'abstient ? Très bien, je vous remercie.

#### **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 16 OCTOBRE ET 10 NOVEMBRE 2023**

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 16 octobre et 10 novembre 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents

#### **N° 01 / 26-II-2024 COMMUNICATIONS – EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT**

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER PRESENTEES 67021-016-2024-02-26-19**

Madame la Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

03/2024	Section 13 parcelles N°408	10 rue Charles Simon Lieudit « Bodenfeld »	5,34 are(s)
04/2024	Section 2 parcelles N°43	3 rue de l'Eglise Lieudit « LA VILLE »	1,25 are(s)
05/2024	Section 29 parcelles N°39/42/45	113 A rue de la Vallée St Ulrich Lieudit « Tal »	25,56 are(s)
06/2024	Section 19 parcelles N°43	10 rue Spesbourg Lieudit « LA VILLE »	5,60 are(s)
07/2024	Section 2 parcelles N°10/158	15 rue Neuve Lieudit « LA VILLE »	0.35 are(s)
08/2024	Section 7 parcelles N°17	3 rue de l'Ile Lieudit « LA VILLE »	2,86 are(s)
09/2024	Section 18 parcelle N°74	6 route de Sélestat Lieudit « ROEMERSCHIED »	47,81 ares
10/2024	Section 12 parcelle N°436	2 rue des Prés Lieudit « BITZEN »	6,23 ares
11/2024	Section 1 parcelle N°488 Section 2 parcelle N°229	25 Grand rue Lieudit « LA VILLE »	2,16 ares

**NON SOUMIS A DELIBERATION**

**N° 02 / 26-II-2024 COMMUNICATIONS - EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA  
DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT 4° PASSATION  
DES MARCHES  
67021-016-2024-02-26-20**

Madame la Maire informe de la passation, dans le cadre des travaux, des avenants suivants :

<b>AMELIORATION ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
<b>EIFFAGE</b>		Date de notification	HT	TTC
TX		25/07/2022	519 600,03	623 520,04
MOD 1	Introduction de 4 prix complémentaire dans le programme 2023		0,00	0,00
<b>Nouveau montant après avenant(s)</b>			<b>519 600,03</b>	<b>623 520,04</b>

<b>REAMENAGEMENT DE LA RUE DE GERTWILLER</b>				
<b>EIFFAGE ROUTE NORD EST</b>		Date de notification	HT	TTC
Lot unique		05/09/2023	44 671,40	53 605,68
MOD 1	Lors de la phase de chantier, le nivellement général du nouveau profil de voirie ne permettant pas un écoulement optimal des eaux de pluies, la mise en œuvre de 2 nouveaux siphons a dû être réalisée : Modification des quantités des positions du BPU.	16/11/2023	1 570,00	1 884,00
<b>Total</b>			<b>46 241,40</b>	<b>55 489,68</b>

**NON SOUMIS A DELIBERATION**

**N° 03 / 26-II-2024 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : EXERCICE 2024  
67021-016-2024-02-26-21**

Madame la Maire :

Passons au débat d'orientation budgétaire. Nous vous rappelons en préambule que c'est un échange, mais que nous avons déjà eu lors des Commissions réunies pour ceux qui étaient présents, et qui va un peu fixer le cap du budget qui vous sera présenté lors du Conseil municipal du 25 mars où l'on votera le budget de la Ville pour l'année 2024.

Aujourd'hui, il s'agit de faire un petit rétroviseur arrière sur l'année qui vient de s'écouler et de faire le point puisque nous avons une obligation de connaissance en besoins de financement de la ville, et aussi d'expliquer où est passé l'argent, ce que nous avons fait, mais également d'où proviennent les recettes. Vous avez déjà posé vos questions mercredi dernier. Je vais vous faire un compte rendu de ces orientations budgétaires pour vous donner encore une fois les grandes orientations que nous allons prendre pour les années à venir.

D'abord, voici un point chiffré sur le résultat de 2023. Nous vous indiquons que ces résultats restent encore indéterminés jusqu'au vote du compte administratif. Celui-ci clôturera définitivement les comptes de l'année 2023 et nous le voterons au mois de mars.

Aujourd'hui, nous avons quand même la grosse majorité des factures qui ont été enregistrées. Nous nous retrouvons avec :

- Des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 8.382.331,15 €, des recettes pour 9.872.141,84 € et donc un résultat de fonctionnement de 1.489.810,69 €.
- Pour la section d'investissement, des dépenses à hauteur de 4.799.237,40 €, des recettes pour 8.116.373,23 € et donc, nous dégageons un résultat sur ce budget d'investissement de 3.317.135,83 €.
- Au total, lorsque l'on fait la somme de ces dépenses, nous avons des dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 13.181.568,55 € et des recettes totales qui s'élèvent à 17.988.515,07 €, ce qui nous permet de dégager un résultat prévisionnel – prévisionnel parce qu'encore une fois, le compte administratif n'a pas été voté – qui s'élève à 4.806.946,52 €.

Nous allons entrer un peu plus dans le détail de ces dépenses de fonctionnement qui sont inférieures à celles qui ont été votées en 2022. Dans ce tableau des dépenses de fonctionnement, vous voyez le budget 2023 que nous avons estimé nécessaire pour cette année, et dans la deuxième colonne 2023, les montants sont inférieurs à ce que nous avons budgété ; c'est une excellente nouvelle et je vais vous expliquer tout cela :

- Concernant les charges à caractère général – qui concernent l'eau, le téléphone, l'énergie, les carburants, les assurances, etc. –, le montant 2023 s'élève à 2.293.301,56 €, bien inférieur encore une fois à ce que nous avons budgété en 2023. Néanmoins, il y a une augmentation par rapport à 2022, puisque nous avons un budget d'un peu plus de 2 millions, de 14,36 %. J'ai pu vous expliquer mercredi lors des Commissions réunies que 14,36 % d'augmentation sur ce budget, c'est une excellente nouvelle compte tenu des hausses des fournitures électriques et gaz que nous avons désormais avec les derniers contrats qui ont été renouvelés. Donc, nous pouvons voir que ces dépenses ont été très largement contenues, et nous allons un peu plus tard revenir en détail sur ce plan sobriété énergétique qui, finalement, a été plus qu'efficace et a vraiment permis ou va nous permettre d'effectuer des investissements dès cette année.

- La deuxième ligne concerne les dépenses de personnel avec un budget à 3.260.020,35 €. Là, vous pouvez constater une légère augmentation de 2,27 % par rapport à l'année précédente. Je précise, puisque c'est quasiment identique à l'année précédente, qu'aucune embauche n'a été réalisée sur cette année 2023 ; les personnes qui sont arrivées le sont uniquement par des remplacements de personnes qui sont parties. Cette hausse de 2,27 % est liée à l'augmentation du point d'indice à deux reprises l'an passé : la première augmentation de 3,5 % en juillet 2022 s'est répercutée sur l'ensemble de l'année 2023, et il y a eu une nouvelle hausse de 1,5 % de ce point d'indice en juillet 2023 que nous avons subie de juillet à décembre. Enfin, comme dans toutes les collectivités, le GVT – glissement vieillesse technicité –, qui concerne l'avance automatique des agents selon les grilles de la fonction publique, augmente mécaniquement. Malgré tout ceci, il y a une augmentation très contenue de ces charges de personnel à 2,27 % par rapport à l'année 2022.

- Nous avons ensuite des charges de gestion courante à hauteur de 831.989,97 €, avec une légère diminution. Cela concerne notamment le service d'incendie et de secours – notre SIS 67. Je vais quand même préciser quelques montants puisque nous avons depuis deux ans une augmentation de ces contributions : elle s'explique du fait de l'équipement nécessaire qui doit être renouvelé, du fait d'une réorganisation, et surtout, nous avons un règlement opérationnel à respecter et pour que cela puisse s'effectuer, il faudra revoir un certain nombre de choses et revoir l'équipement. Notre contribution s'élevait en 2022 à 145.606 € et en 2023, nous sommes passés à 159.343 €, soit une augmentation de 9,43 %. En 2024, nous devrions verser une contribution à hauteur de 183.000 € ; ce sera la dernière année d'augmentation et après, nous devrions connaître une stabilité.

- Dans ces charges de gestion courante, on retrouve aussi l'ensemble des subventions qui sont versées aux associations sportives, culturelles, etc., mais la grosse partie concernait la subvention qui était versée auparavant à notre crèche ALEF. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ALEF perçoit directement la subvention de la CAF qui ne transite plus par la Ville de Barr, ce qui explique une diminution de ce chapitre. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Je vais passer aux recettes de fonctionnement, donc à l'argent qui rentre pour la collectivité, avec notamment :

- Des atténuations de charges en 2023 qui se sont élevées à 166.915 € avec une forte augmentation par rapport à 2022, tout simplement parce que nous avons récupéré un nombre important d'IJSS pour les maladies des agents, mais cela concerne également la part des tickets restaurant des agents et d'autres choses.

- Les produits des services et des domaines qui concernent les concessions de cimetière, le Comité des fêtes, les droits d'occupation du domaine public, les recettes de l'école de musique. Ils s'élèvent à 272.606 €, soit une légère diminution.

- Les impôts et taxes qui s'élèvent en 2023 à 5.131.055,77 €, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2022. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis le début du mandat et cela concerne uniquement une augmentation des bases, donc 7 % en plus.

- Des dotations également en légère hausse puisque nous avons eu, en 2023, 2.136.115 € de dotations.

- Des produits de gestion courante à hauteur de 309.681 €.

- Enfin, des produits financiers pour 396.780 €, avec une augmentation conséquente par rapport à l'année d'avant puisque nous avons perçu les dividendes du Gaz de Barr. Voilà pour les recettes d'investissement.

Lorsqu'on reprend le tableau, nous avons des dépenses d'investissement qui s'élèvent au total à 4.799.237,40 €. Les investissements que nous avons réalisés sur l'exercice qui vient de s'écouler concernent notamment :

- La réhabilitation du quartier Gare et la route du Hohwald, avec une requalification certaine de ce quartier, qui s'élève à 2.104.330 €.
- Des matériels et outillages pour 486.800 €, avec notamment l'achat d'une nouvelle balayeuse pour 215.550 € et d'un chariot élévateur à 73.152 €.
- Ensuite, nous avons – je ne l'ai pas fait dans l'ordre... – la rénovation du Caveau de la Folie Marco pour 219.809,26 €, la vidéoprotection pour 195.506,89 €, l'amélioration de l'éclairage public pour 193.515 €, le mur du cimetière du Kirchberg pour lequel nous avons eu une bonne nouvelle puisque l'estimation de départ était bien supérieure et cela nous a coûté au final 143.000 € à peu de choses près.
- Des acquisitions foncières pour 925.698 €.
- Des aménagements de voirie avec notamment la rue de Gertwiller pour 50.000 € et le cabanon des jardins partagés pour 12.367 €, soit au total 104.145 €. Voilà pour les dépenses.

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

- Nous avons perçu des subventions d'investissement à hauteur de 272.166,78 €, soit une diminution de 30 % par rapport à l'année précédente. Cela va nous faire en revanche, pour l'année 2024, de belles enveloppes à recevoir puisque nous n'avons pas perçu l'ensemble des subventions qui étaient prévues, notamment pour la route du Hohwald : vous avez vu que nous connaissons un certain nombre de problématiques avec les pavés, donc les travaux n'ont pas été réceptionnés par la Ville de Barr. L'entreprise doit encore effectuer tous les travaux pour que la commande que nous avons passée soit celle qu'on trouve sur la route et tant que les travaux n'ont pas été réceptionnés, nous ne payons pas et évidemment nous ne recevons pas de subvention.
- Les recettes financières concernent notamment le FCTVA et les dotations pour 326.680 €. Là encore, c'est une diminution par rapport à l'année précédente simplement parce qu'en 2022, les investissements étaient inférieurs à ceux de 2023, et moins d'investissement dit aussi moins de TVA à récupérer. Donc, ce FCTVA est en diminution.
- Le total des recettes d'investissement s'élève à 2.220.282 €.

J'en viens maintenant à notre plan de sobriété, puisque je vous ai dit que je viendrai plus en détail sur ce sujet. Je tiens avant tout à vous remercier toutes et tous pour les efforts qui ont été faits. Par toutes et tous, je m'adresse en premier lieu aux Conseillers municipaux. Je m'adresse aussi à vous, le public, et à nos concitoyens. Enfin, je m'adresse à tous nos agents qui ont joué le jeu de ce plan de sobriété qui a été nécessaire – vous allez le voir très rapidement dans les chiffres.

En quoi consistait ce plan ? Déjà, nous avons mis en place très rapidement des consignes d'utilisation des locaux, avec notamment des températures qui ont été ajustées et des thermostats qui ont été changés dans les pièces pour pouvoir gérer les températures. Les températures ont été fixées à 19 °C dans les bureaux, 14 °C dans les circulations et les bâtiments qui n'étaient pas utilisés par le public ont été mis en hors gel. L'éclairage public a été coupé dès octobre 2022 – souvenez-vous, nous avons été très réactifs après l'augmentation des contrats gaz et élec et nous avons coupé l'éclairage de 23h à 5h30. Dans les écoles, les activités ont été mutualisées pour ne plus utiliser certaines classes, et nous avons travaillé avec le corps enseignant pour essayer d'optimiser les espaces occupés et mettre les autres salles en hors gel. À l'Hôtel de Ville également, les pièces de l'ancienne aile qui concernent la direction générale, les bureaux des Adjointes et mon bureau ont été mises en hors gel durant toute la période hivernale. Ensuite, nous avons l'école de musique et je remercie la directrice puisque c'est un travail plus conséquent qui a été fait sur le bâtiment du Buhl qui n'est pas de toute première jeunesse et ne connaît pas forcément l'isolation que connaissent les bâtiments plus récents. Avec la directrice, Marièle COLAS-SCHOLLY et notre Directeur général des services, tout a été retravaillé pour optimiser les temps de présence sur des périodes moins froides, notamment avec le déport d'une semaine de cours sur une période où l'on a besoin de moins de chauffage. Cela a beaucoup joué sur la consommation et sur nos factures. Enfin, sur l'ensemble des sites, un diagnostic des installations de chauffage a été réalisé. Des robinets thermostatiques ont été changés et des chaudières ont été remplacées afin de garantir une meilleure performance énergétique. Nous aurons d'ailleurs encore un investissement chaudière à faire l'année prochaine. Donc, nous continuons sur la lancée de tout ce qui vise à diminuer nos coûts de fonctionnement puisque la mécanique, vous la connaissez : si on peut économiser de l'argent en fonctionnement, on va pouvoir le dépenser en investissements.

Analyse du plan de sobriété :

- En 2022, nous avons consommé pour le seul éclairage public 458 367 kWh, chiffre qui a été diminué de 38,62 % en 2023. Si l'on reprend le côté facturation et que l'on applique le tarif que l'on paye aujourd'hui au kilowatt, la facture 2022 s'élèverait à 83.193 € alors qu'aujourd'hui, nous payons 118.389 €. Vous voyez que malgré la diminution de 38 % de la consommation, on connaît quand même une augmentation très forte de la facture. Si on applique le taux au kilowatt aujourd'hui et si on compare la consommation 2022 et 2023, nous avons réalisé grâce à cette sobriété énergétique une économie sur le seul éclairage public de 74.000 € l'an passé. Vous voyez ici une petite phrase supplémentaire qui nous indique que si nous disposions encore des prix de l'ancien marché – pour vous détailler ce que je viens de vous expliquer –, nous aurions payé approximativement 55.000 € contre 83.000 € en 2022 et donc aujourd'hui 118.000 €, ce qui vous explique cette différence de 74.000 €.

- Nous en arrivons à nos différents bâtiments publics, avec notamment l'Hôtel de Ville qui n'est pas de toute première jeunesse et pour lequel nous avons lancé des audits énergétiques afin de procéder là aussi à des travaux de rénovation énergétique. Nous avons en 2023 effectué une consommation de 279 011 kWh, soit 39,37 % de moins qu'en 2022, grâce à la fermeture d'une aile de bâtiment et des températures plus basses dans les bureaux. Une facturation théorique avec le prix du nouveau marché appliqué à la consommation de 2022 se serait élevée à 98.291 €. Aujourd'hui, nous avons une facture pratiquement divisée par deux avec 59.596 €, soit une économie de 38.695 € sur la seule année 2022 et sur le seul bâtiment de la mairie.

- Continuons avec l'école de musique, et c'est pour cela que j'ai remercié tout à l'heure la directrice Aurélie VALDIVIA : c'est sans doute le bâtiment qui a, avec l'Hôtel de Ville, les pertes énergétiques les plus importantes et c'est celui où la diminution de consommation a vraiment été la plus importante avec 47,68 % de consommation en moins. Nous passons de 240 000 à 125 000 kWh et une consommation à 26.871 € pour l'année 2023, ce qui nous fait économiser, si nous avons continué au rythme de la consommation de l'année précédente, 51.361 €. Ça va, je ne vous perds pas ? OK, continuons.

- Passons au musée de la Folie Marco avec une consommation de –40 % et 58 540 kWh, et une facture qui s'élève à 12.504 €. Si nous avons consommé la même chose qu'en 2022, nous aurions eu une facture qui s'élevait à 21.064 €, ce qui nous fait une économie de 8.560 € sur ce site de la Folie Marco.

- À la médiathèque, on note là aussi une diminution de 37 % avec une consommation de 77 195 kWh et une facture qui s'élève à 16.488 € contre 26.254 €, avec un prix ramené au nouveau marché et donc une économie réalisée sur cette année 2023 de 9.766 €.

- Nous n'allons pas passer en revue l'ensemble des écoles parce que nous en avons quelques-unes. L'école des Tanneurs présente une forte diminution de 38,53 % de consommation gaz pour passer de 123 209 kWh en 2022 à 75 733 kWh en 2023. La facture aujourd'hui s'élève à 16.176 € et ce plan de sobriété énergétique nous a fait économiser 10.141 € sur ce seul site.

Depuis tout à l'heure, je vous parle de 2022 et 2023, mais vous avez vu que nous sommes toujours sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. En fait, nous avons fait le rapprochement à partir de la date du nouveau contrat gaz et du plan de sobriété, et c'est pour cela que nous partons d'octobre à septembre. Mais c'est une comparaison sur une année pleine à un tarif complet et sans plan de sobriété à une année pleine avec plan de sobriété énergétique.

Vous voyez ici le récapitulatif des différents bâtiments ; je vous laisse en prendre connaissance. Nous avons parlé rapidement de l'école des Vosges, mais nous avons également l'école maternelle avec –19 %, l'école des Vignes –33 %, la crèche –18 %, le périscolaire rue du Collège –27 %. Vous avez tous les montants en euros associés à l'économie qui a pu être réalisée.

Pour faire un résumé du travail énorme qui a été fait par chacun d'entre vous, la consommation de gaz sur l'ensemble des sites exposés aurait été de 2 137 672 kWh. Grâce à ce plan de sobriété énergétique avec une réduction de consommation de 34,83 %, nous avons consommé en réalité 1 393 113 kWh. C'est une économie qui a été estimée pour le gaz de 159.000 € et pour l'éclairage public de 74.000 €, soit 233.000 € au total. Vous avez dans les différents tableaux en dessous le surcoût réel : entre 2022 et 2023, vous voyez la facture qui explose avec par exemple 78 % de plus pour l'électricité, alors même que nous avons diminué les

consommations entre 20 et 40 % comme vous avez pu le voir tout à l'heure. Si nous n'avions pas mis en place ce plan de sobriété, ce n'était pas +78 % de consommation d'électricité ou +73 % de gaz, mais nous aurions carrément eu +127 % de coût pour les factures d'électricité et +170 % pour les factures de gaz. Ces chiffres, il faut quand même les assimiler ; le travail important et conséquent qui a été mené fait qu'aujourd'hui, nous pouvons vous les présenter. Le débat d'orientation budgétaire va guider notre budget du mois prochain où nous avons pu contenir l'ensemble des dépenses, ce qui va nous permettre aussi de poursuivre nos investissements.

Évidemment, en 2024, nous n'allons pas ouvrir les vannes. Nous allons continuer puisque au-delà de l'objectif facturation, il y a quand même un objectif de développement durable. Les mesures que nous avons prises, en fait, suivaient les directives qui ont été données par l'État : les 19 °C, nous ne les avons pas inventés. Il est vrai que nous en avons fait certainement plus en fermant certains bâtiments et en rationalisant l'occupation des différentes salles. Donc, nous allons poursuivre. En 2024, nous allons aussi renouveler notre contrat électricité et nous allons pouvoir bénéficier – du moins nous l'espérons – de tarifs plus avantageux, parce qu'on ne sait pas de quoi sera fait demain. Nous avons vu à quelle vitesse les choses pouvaient tourner.

Les cinq objectifs que nous allons retenir sont :

- Poursuivre et pérenniser ce plan de sobriété.
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Bonne nouvelle : nous vous proposons, sauf si certains parmi vous sont contre, de maintenir les taux des taxes directes locales à leur niveau actuel encore une année. Depuis l'élection de notre équipe en 2020, les impôts locaux ont augmenté de 0 % et nous vous proposons donc pour 2024 de maintenir les taux actuels.
- L'objectif n° 4 est de poursuivre les investissements et surtout de les orienter sur des travaux qui permettront de diminuer les factures et donc les coûts de fonctionnement.
- Enfin, le dernier objectif est de poursuivre la politique de cofinancement des projets de la municipalité. Là encore, ce sont une politique et des projets un peu opportunistes pour surfer sur les fonds verts et toutes les subventions mises à disposition, et de les utiliser pour orienter nos projets. L'an passé, par exemple, ça a été la désimperméabilisation de la cour du multi-accueil et cette année, nous verrons très certainement la cour de l'école de la Vallée.

Ces objectifs, en fait, restent inchangés. C'est une politique qui fonctionne et que nous allons poursuivre. Avant de continuer, y a-t-il des questions ? Merci pour l'eau, parce que je suis un peu en monodiscours... Pas de questions ?

Nous allons passer aux orientations pour 2024 avec :

- Des charges à caractère général revues à la baisse par rapport au budget que nous avons voté l'an passé, à 2.600.000 €.
  - Des charges de personnel en légère augmentation, vous avez compris pourquoi : il y a l'augmentation du point d'indice qui va se répercuter sur toute l'année et le glissement vieillesse technicité.
  - Des atténuations de produits d'un montant identique au budget 2023 : 440.555 €.
  - D'autres charges à hauteur de 805.000 €.
  - Les charges financières : 72.500 €.
  - Les charges exceptionnelles qu'il faut toujours prévoir : 20.000 €.
- Le virement à la section d'investissement : 493.009,69 €.
- Pour les dépenses imprévues, nous ouvrons une enveloppe de 20.000 € et si elle n'est pas utilisée, elle n'est pas utilisée.
  - Et enfin, des opérations d'ordre à 933.400 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- Un excédent reporté de 789.810,69 €.
- Des atténuations de charges à 85.000 €.
- Les produits des services : 218.200 €.
- Impôts et taxes : 5.023.454 €.
- Des dotations à hauteur de 1.723.000 €.
- Des produits de gestion à 290.000 €.
- Les produits financiers à hauteur de 520.000 €.

- Des produits exceptionnels à 27.000 €.
- Des opérations d'ordre à hauteur de 108.000 €.

Pour passer plus en détail les investissements que nous avons prévus au budget 2024, cela concerne notamment :

- La création d'une nouvelle salle de danse pour 306.059,37 €. Vous savez que l'ancienne salle était plus que vétuste, pour ceux qui ont encore connu le cinéma qui s'y trouvait. Cette salle de danse a été retravaillée avec les différentes associations qui l'utilisent – et elles sont nombreuses – pour la déplacer, la rendre un peu plus grande et prévoir un espace vestiaire. Cela permettra également de créer un sas d'attente pour les parents et la mise en place de sanitaires juste à côté, ce qui évitera notamment aux plus jeunes de sortir l'hiver ou de devoir être accompagnés. Il y a aussi des travaux de structures, puisque nous avons dû les reprendre de manière importante.
- L'extension du poste de police : 548.550,75 €. Ce poste de police, vous le connaissez peut-être : quand vous entrez par le porche de l'Hôtel de Ville, c'est la toute petite pièce qui se trouve au rez-de-chaussée et qui est un peu sombre. On ne voit pas s'il y a du monde à l'intérieur, elle est sans vestiaire et elle commence vraiment à être trop petite. Voilà l'aménagement qui va être fait et qui prend la place de l'actuelle salle de danse.
- La requalification du quartier Gare avec les travaux dans le quartier et la route du Hohwald pour 566.834,06 €. Je vous rappelle que ce sont des montants hors subventions qui ne seront payés que si nous réceptionnons les travaux, ce qui pour le moment n'est pas encore le cas.
- L'isolation et la réfection de la toiture de l'école des Vosges : 362.950,12 €.
- La désimperméabilisation de la cour haute de l'école de la Vallée : 264.000 €.
- L'amélioration énergétique de l'éclairage public : 344.506,36 €. Nous poursuivons le déploiement de l'éclairage LED et vous avez vu à quelle vitesse nous avons un retour sur investissement.
- Une nouvelle tranche pour la vidéoprotection : 271.140,40 €.
- Nous poursuivons avec la cuve enterrée de récupération d'eau de 120 000 litres pour 218.961,46 €, et cela s'avère vraiment nécessaire. Ça nous permettra non seulement de faire de l'arrosage durant trois semaines si nous devons être à nouveau soumis à des interdictions d'arrosage connecté sur le réseau, mais servira à bien d'autres choses encore.
- Ensuite, nous avons la Grand'Rue pour ce qui concerne le volet attractivité et sécurisation : 175.000 €. C'est le travail que nous menons actuellement avec le groupe de travail, qui visera à sécuriser cette Grand'Rue, à faire ralentir... Nous ferons un compte rendu des travaux qui ne sont pas terminés et qui seront présentés de manière publique tout prochainement.
- Les sanitaires automatiques de la cour de l'Hôtel de Ville et de la place Karrer – enfin : 80.000 €. Nous avons opté pour des sanitaires automatiques en remplacement de ceux qui existaient pour une question d'entretien et vis-à-vis des touristes, des usagers et notamment les commerçants du marché hebdomadaire, pour avoir une certitude de trouver des toilettes dans un meilleur état : ils ont beau être nettoyés plusieurs fois par semaine, malheureusement, il y a des gens qui ne font absolument pas attention et qui n'en prennent pas soin.
- Le remplacement de la chaudière de la Maison de l'enfance, toujours dans la continuité des investissements qui visent à diminuer les dépenses de fonctionnement : 75.000 €.
- Le dispositif Moby - travaux de mobilité et sécurité des abords des écoles : 20.000 €, avec notamment les travaux de peinture, de mise en sécurisation de la route à hauteur de l'école des Vosges sur l'avenue des Vosges.
- Le musée de la Folie Marco, pour lequel nous allons entreprendre des études de muséographie et bâtiment : 30.000 €. Je vous rappelle que c'est un musée de France et que nous avons aussi des obligations qui nous ont été demandées par la DRAC. Cela fait également écho et ça poursuit le développement que nous souhaitons donner à ce magnifique musée.
- Enfin, des études de faisabilité pour la gare : 20.000 €.

Nous verrons dans un temps très prochain pour faire l'acquisition de la gare. Je vous en parle tout de suite puisque dans les dépenses d'investissement, nous avons prévu un certain nombre d'acquisitions foncières et parmi celles-ci, notamment, le bâtiment de la gare. C'est un bâtiment sur lequel il nous faut absolument garder une emprise, à défaut d'y voir s'installer de l'immobilier. Alors c'est très bien aussi, pas de religion là-dessus ; néanmoins, vu la requalification de tout ce quartier, il serait dommage de ne pas en faire à nouveau un lieu de vie, un lieu où les gens puissent se retrouver, où on puisse mettre des services à disposition,

notre fameux « Quai des entrepreneurs » pour attirer des entreprises dans le cadre de notre « Barr, ville innovante », et d'autres sujets encore à travailler et qui seront développés ultérieurement.

Dans les acquisitions foncières, il y a aussi celle du camping Saint-Martin avec le foyer Saint-Martin. Nous avons des discussions depuis un an et demi avec le Conseil de fabrique, puisque ce camping est actuellement géré par ce Conseil dont la personne principale part à la retraite d'ici la fin de l'année. Donc, il fallait trouver une solution, soit à charge au Conseil de fabrique d'embaucher quelqu'un et de faire les investissements nécessaires à ce camping et à cette salle du foyer, ou alors – et nous avons été suivis et je les en remercie –, c'est de permettre à la Ville d'en faire l'acquisition avec des projets ultérieurs. Notamment, l'idée pour nous tous ici était de garder ce poumon vert en centre-ville. C'est vraiment important de ne pas y voir la création de constructions immobilières. Oui, nous veillons aussi à l'utilisation de notre foncier et nous sommes contraints par le ZAN, mais c'était vraiment une volonté forte – qui date d'avant toutes ces lois – de vouloir absolument conserver ce poumon vert parce que nous avons une école à proximité, parce que nous avons un périscolaire à proximité et parce que dans ce secteur, il n'y a pas d'aire de jeux. L'idée est de déployer une aire de jeux digne de ce nom dans ce secteur où il y a déjà de grands arbres – c'est une chance – que nous souhaitons conserver. Voilà pour l'espace camping. Les locations seront ouvertes encore jusqu'à la fin octobre et après, ce sera le départ à la retraite de Madame WURSTHORN. Puis nous prendrons le relais en espérant que l'acquisition de ce site se fera d'ici la fin de l'année. C'est l'engagement que nous avons pris de part et d'autre avec le Conseil de fabrique et la Ville de Barr.

Ensuite, pour la mise en œuvre des Halles gourmandes au 66 Grand'Rue, il nous faudra aussi faire l'acquisition des bâtiments des 62-64 Grand'Rue et de la partie arrière pour prévoir des emplacements de parking.

Je pense avoir fait le tour des acquisitions principales en termes de foncier. Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Bien.

Ce débat d'orientation budgétaire n'appelle pas de vote, je vous l'ai dit – ou je ne l'ai peut-être pas dit cette année en introduction. En revanche, il faut acter le fait que le débat a bien eu lieu ; il a eu lieu en Commissions réunies et si vous voulez encore vous exprimer là-dessus, n'hésitez pas. Je vais vous demander en revanche de prendre position et de voter pour acter le fait que ce débat a eu lieu, ce qui est le préalable au vote du budget. Qui est contre ce débat d'orientation budgétaire ? Qui s'abstient ? Merci, à l'unanimité des présents.

### **Rapport :**

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Pour permettre de débattre des orientations générales 2024, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet. Ce rapport concerne le budget principal de la Ville ainsi que son budget annexe.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

**Délibération** :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 février 2024

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

**N° 04 / 26-II-2024 REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - ADOPTION**  
**67021-016-2024-02-26-22**

**Rapport** :

Par délibération du 16 octobre 2023, la Ville de Barr a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la collectivité doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation. Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la Ville.

**Délibération** :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération du conseil municipal de la ville de Barr en date du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 février 2024

**CONSIDERANT** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, fixant les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Barr

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 05 / 26-II-2024 OPERATION FONCIERE – CESSIION DE L'IMMEUBLE SIS 72  
GRAND RUE AU PROFIT DE LA SCI DES VIGNES AU LIEU ET  
PLACE DE M. GERGURI NESIM  
67021-016-2024-02-26-23**

**Rapport :**

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2021, la cession du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 72, Grand Rue à BARR, lieu-dit « Ville » - Section 1, parcelles n°296, 297, 298, 299 – au profit du Glacier des Vignes, représenté et exploité par Monsieur GERGURI Nesim.

Cette cession n'ayant pas pu se faire en fin d'année 2022, une prorogation de l'opération a été approuvée par le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 février 2023, puis par délibération en date du 11 décembre 2023.

La cession a été approuvée par le Conseil Municipal au profit de Monsieur GERGURI Nesim, représentant de l'EURL LE GLACIER DES VIGNES.

Toutefois, afin de pouvoir obtenir son financement, Monsieur GERGURI Nesim, va finalement acquérir le bien, via une Société Civile Immobilière, la SCI « DES VIGNES », en cours de création.

Aussi, au regard de ces éléments, il est ainsi proposé de modifier la délibération en date du 11 décembre 2023, comme suit :

- de céder ledit bien au profit de la SCI « DES VIGNES », ou toute personne morale qui s'y substituerait, au lieu et place de Monsieur GERGURI Nesim,

**Délibération :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.1311-10,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2021, du 6 décembre 2021, du 27 février 2023 et du 11 décembre 2023 relatives à l'opération foncière consistant en la location et la cession de l'immeuble 72 Grand Rue

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 février 2024

**CONSIDERANT** la nécessité d'une approbation par le Conseil Municipal de la Ville de Barr,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** de modifier la délibération en date du 11 décembre 2023, comme suit :

Mention supprimée : « *DECIDE de céder ledit bien au profit de Monsieur GERGURI Nesim, au lieu et place de l'EURL LE GLACIER DES VIGNES-*»

Remplacée par : « *DECIDE de céder ledit bien au profit de la SCI « DES VIGNES », ou toute personne morale qui s'y substituerait, au lieu et place de Monsieur GERGURI Nesim »*

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la Ville de Barr, les actes légaux de cession et tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 06 / 26-II-2024 PROMOTION DE L'IDENTITE URBAINE ET TOURISTIQUE  
LOCALE SUR LE DOMAINE PUBLIC – OCTROI DE  
SUBVENTION TERRASSE  
67021-016-2024-02-26-24**

**Rapport** :

Par décision en date du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a délibéré en faveur d'un dispositif réglementaire portant sur l'installation des terrasses sur le domaine public au travers d'une Charte terrasse visant, d'une part, la préservation du patrimoine local et de l'aspect authentique de la commune, et, d'autre part, l'attractivité économique et touristique du centre-ville.

Cette délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 a également instauré un régime incitatif à l'application de cette Charte terrasse, au travers du dispositif de la subvention terrasse, et défini ses modalités d'octroi, qui sont, conformément à la délibération susmentionnée, les suivantes :

- Le bénéficiaire doit être commerçant,
- Le bénéficiaire doit disposer d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'emplacement concerné,
- Le mobilier doit être neuf,
- Le mobilier doit répondre aux exigences de la Charte terrasse.

Pour permettre une égalité de traitement entre les commerçants, le montant de la subvention terrasse est proposée en fonction de la taille de la terrasse accordée, et est calculée sur la base d'un tarif fixe de 60 € par mètre carré de terrasse.

Un dossier de demande de subvention, au titre du dispositif communal a été déposé, par :

- La société « Brasserie de la Poste », représentée par Monsieur ODEMIS MUSTAFA, immatriculée au 1 rue de l'hôpital, 67140 BARR, pour l'installation de mobilier sur un emplacement autorisé sur le domaine public sis 1 rue de l'hôpital à BARR, pour un montant de subvention de 2 430 €,

Il est proposé d'y donner une suite favorable au titre de la promotion de l'identité architecturale et urbaine locale.

**Délibération** :

**VU** sa décision, en date du 5 juillet 2021, portant sur la mise en place d'une Charte terrasse et des modalités d'octroi des subventions communales au titre de la promotion de l'identité urbaine et touristique locale sur le domaine public,

**CONSIDERANT** le dossier présenté au titre de la promotion de l'identité urbaine et touristique locale sur le domaine public,

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 février 2024

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

**OCTROIE**, au titre de la promotion de l'identité urbaine et touristique locale sur le domaine public, à :

- La société « Brasserie de la Poste », représentée par Monsieur ODEMIS MUSTAFA, immatriculée au 1 rue de l'hôpital, 67140 BARR, pour l'installation de mobilier sur un emplacement autorisé sur le domaine public sis 1 rue de l'hôpital à BARR : une subvention de 2 430 €,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

**N° 07 / 26-II-2024 CONCOURS MAISONS FLEURIES ET BONS FLEURIS –  
FIXATION DES PRIX  
67021-016-2024-02-26-25**

**Rapport** :**Concours maisons fleuries**

Le concours des maisons fleuries, organisé par la Ville de Barr, a pour objectif de récompenser les actions menées par ses habitants, commerçants, restaurateurs et entreprises pour le fleurissement de leurs balcons, cours et jardins.

Pour ce concours, la Ville prévoit d'allouer des prix pour un montant global de 1360 €.

➤ sous forme numéraire répartis entre les lauréats :

- Prix maison avec jardin visible de la rue
  - 1er prix : 120 €
  - 2ème prix : 100 €
  - 3ème prix : 80 €
- Prix maison avec cour
  - 1er prix : 100 €
  - 2ème prix : 80 €
  - 3ème prix : 60 €

- Prix maison aux possibilités limitées
  - 1er prix : 100 €
  - 2ème prix : 80 €
  - 3ème prix : 60 €
- Prix hôtel, restaurants, cafés, commerces : 400 € (4 X 100€)
- sous la forme de bons d'achats (à valoir du 25 mars au 30 novembre 2024 auprès des commerçants barrois partenaires indiqués sur les bons) répartis comme suit :
- Félicitations du jury :
  - 60 € X 3

Par ailleurs, 100 € seront alloués pour l'achat de 25 pots fleuris (4€ le pot).

### **Bons fleuris**

Pour encourager la population à participer au fleurissement, la Ville de Barr offre des bons fleuris aux habitants. Un crédit de 1000€ est prévu au budget municipal pour cette opération.

- Un bon donne droit à 2 géraniums offerts pour 5 géraniums achetés (dans la limite de 3 bons par foyer) à valoir auprès des horticulteurs/fleuristes de Barr, partenaires de l'opération "bons fleuris".
- Les Barrois(es) qui s'inscrivent au concours des maisons fleuries 2024 bénéficieront de 3 géraniums offerts pour 5 géraniums achetés (dans la limite de 3 bons par foyer) à valoir auprès des horticulteurs/fleuristes de Barr partenaires de l'opération "bons fleuris".
- Les horticulteurs/fleuristes de Barr participant facturent à la Ville un prix spécial de 2€ par géranium.
- Les bons fleuris peuvent être retirés du 1er avril au 15 juillet 2024 à l'Office de Tourisme de Barr.

### **Délibération :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 22 février 2024

Et en vertu des exposés préalables,

### **Le Conseil Municipal A l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** de fixer le montant des prix tel que précisé ci-dessus.

#### **FIXE :**

- la valeur du bon fleuri à 2 géraniums offerts pour 5 géraniums achetés (dans la limite de 3 bons par foyer) ou 3 géraniums offerts pour 5 géraniums achetés si inscription au concours des maisons fleuries, valable du 1er avril au 15 juillet 2024.
- à 2 € le montant du géranium facturé par les horticulteurs/fleuristes de Barr participants.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

## DIVERS ET COMMUNICATIONS

Madame la Maire :

Nous en arrivons aux questions orales et écrites. Il n'y en a pas eu. En revanche, je vais donner la parole à Madame WACK qui souhaitait répondre aux questions du dernier Conseil municipal concernant la partie sociale et les aînés.

Florence WACK :

Concernant la politique du Centre communal d'action sociale en faveur des aînés, la question a été posée. Pour les colis aux aînés, les dépenses 2023 étaient de 17.136 €, soit 28 € par colis pour 612 habitants de plus de 75 ans, plus 678,60 € pour les aînés des maisons de retraite. Par rapport à 2022, le montant était de 15.714 € pour 582 personnes, soit 27 € le colis, et 885 € pour les maisons de retraite. Le montant plus élevé d'une année à l'autre est dû à l'augmentation du coût de la vie, le cadeau que nous avons commandé à part dans un commerce local à Barr et l'augmentation du nombre de personnes. Je tiens à souligner que les colis contenaient des produits de qualité et locaux.

Par ailleurs, nous tenons à la mairie un registre d'alerte pour personnes vulnérables et à mobilité réduite, sur la base de volontariat des habitants qui s'inscrivent s'ils sont d'accord. Cette démarche permet une intervention ciblée et rapide lorsqu'une alerte est déclenchée par le préfet, comme l'alerte canicule où, avec Jean-Luc et Monique, nous avons téléphoné tout un samedi matin à 120 personnes. Et une permanence a lieu deux fois par semaine pour accueillir toutes les personnes, les renseigner, mettre leurs papiers à jour et toutes les autres demandes. Beaucoup de seniors viennent me voir pendant mes heures de permanence.

Je tenais à vous répondre cela. Avez-vous des questions ? Parce que je n'ai pas du tout apprécié que les colis étaient nuls, etc. J'ai aussi eu un courrier du magasin qui dit la même chose.

Madame la Maire :

Roland STORCK ?

Roland STORCK :

Est-ce que vous prévoyez quand même une fête pour les aînés en 2024 ?

Florence WACK :

Nous avons un CCAS jeudi prochain et nous allons en discuter. Nous vous tiendrons informés.

Madame la Maire :

Danièle KISSENBERGER fait partie du CCAS, donc vous pourrez prendre part aux discussions.

Je rebondis pour remercier Madame LEGRAND du Grand Terroir qui nous a fait part du fait qu'elle a effectivement été très choquée, je reprends ses termes, « par les propos qui ont été tenus lors du dernier Conseil municipal », elle qui depuis des années s'investit, elle avec qui nous travaillons depuis quelques années pour faire ces colis, et elle qui s'attache sur notre demande à faire appel à des produits des commerçants locaux. Je peux vous dire qu'elle a été vraiment marquée par la réaction que votre groupe a apportée lors du dernier Conseil municipal. Je tiens simplement à la remercier et elle nous remercie également, parce que nous avons toujours entretenu d'excellentes relations. Au nom de notre équipe majoritaire, je tiens à lui souhaiter une excellente retraite et une très bonne continuation.

Nous allons passer aux différentes communications et aux points divers. Je te donne la parole, Marièle ?

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Merci, Madame la Maire. On va dire que Noël se poursuit et je profite de ce moment pour vous donner les résultats des lauréats de l'allée des Sapins et du concours de vitrines. Voici la vitrine qui a remporté le plus de suffrages : il s'agit de « Caroline c'est du béton » que je remercie, ainsi que tous ceux qui ont participé à ce concours. C'est important qu'il y ait cette dynamique qui soit menée avec les commerçants de Barr pour participer à cette féerie de Noël, et merci à tous de leur participation. Ensuite, il y avait également un concours pour l'allée des Sapins auquel participent en général les écoles maternelles, élémentaires, les périscolaires et les maisons de retraite, donc Salem et l'Ehpad Marcel Krieg. C'est la maison de retraite Salem qui est lauréate et nous les félicitons. D'ailleurs, ils sont venus avec les résidents au marché et je crois que c'était un bon moment de partage pour eux. Ils ont profité de cette belle ambiance de Noël et se verront remettre un bon d'achat de 250 € à valoir auprès des librairies-papeteries de Barr.

Madame la Maire :

Merci. J'enchaîne sur ce sujet puisque nous parlons des aînés et que là aussi, « on ne fait rien pour les aînés ». Je voudrais quand même rappeler tout ce qui est fait en lien avec le club de l'Âge d'or et je remercie Laure pour tout le travail qui est mené avec une association qui compte aujourd'hui... combien de membres ? Prends le micro, comme cela tu peux même en faire la publicité.

Laure RUZZA :

Nous avons actuellement 110 adhérents sur Barr avec des activités qui se déroulent tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi.

Madame la Maire :

Vous pouvez suivre la page Facebook du club de l'Âge d'or de Barr. Il y a aussi le travail mené avec les Ehpad, puisque les différents résidents ont pu se rendre en chaise roulante à la Fête des vendanges ou au marché de Noël. Je remercie Hervé WEISSE d'avoir fait cette démarche avec Gérard GLOECKLER et les directrices des Ehpad : dès qu'il y a moyen de leur faire passer un petit moment avec les habitants dans la ville de Barr, nous saisissons l'opportunité et nous le leur proposons. Il y a également la Friperie du Pays de Barr, avec son président Jean-Luc GERSTENMEYER, qui est très active avec les aînés et qui a d'ailleurs tout récemment remis un chèque au Salem. Vous voyez qu'on ne manque pas de travaux. Oui, Gérard ENGEL ?

Gérard ENGEL :

Je me permets d'ajouter, comme on s'approche tout doucement du printemps avec les traditionnels nettoyages dits de printemps, que le Elsäss Oschterputz se fera sous l'égide de la CEA, décliné dans toutes les villes et petites villes d'Alsace. Nous y participons. Rendez-vous le samedi 16 mars à 9 heures place de l'Hôtel de Ville pour faire un nettoyage de tout le ban communal. Nous irons faire les berges de la Kirneck, nous irons jusqu'à l'aire intergénérationnelle. C'est ouvert à tout le monde et le matériel sera fourni. En fin de matinée, nous vous offrons un verre de l'amitié et un petit casse-croûte sous une forme que nous allons encore déterminer. Ayez la gentillesse de vous inscrire pour que nous sachions si vous serez à quarante ou à quatorze. La seule recommandation, c'est de vous inscrire. Nous ferons une publication sur les réseaux sociaux tout prochainement et nous comptons sur vous pour cette Elsäss Oschterputz. Retenez le 16 mars à 9 heures, place de l'Hôtel de Ville à Barr.

Madame la Maire :

Merci, Gérard. J'espère que cette année, Roland, tu pourras te libérer avec Nature et Vie peut-être. Je compte sur vous tous pour être présents à Elsass Oschterputz.

Nous continuons sur le Oschter puisque nos jeunes du Conseil municipal ont préparé des décorations de Pâques que vous retrouverez tout prochainement sur la devanture de l'Hôtel de Ville ; elles ont été préparées avec les services techniques qui ont été très actifs un bon moment.

Ils ont poursuivi aujourd'hui avec une journée de travail puisque nous aurons le 5 mai la Fête du vélo du PETR. C'est la troisième année qu'a lieu cette Fête du vélo avec des circuits entre nos trois Communautés de Communes. À cette occasion, le Conseil municipal des jeunes, avec le service animation jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Barr, souhaite faire une animation. Ils travaillent sur un vélo-circuit ou un circuit vélo : vous voyez ici un jeune garçon qui pédale pour faire avancer les voitures et en plus, il faudra diriger le plateau pour que les voitures suivent le circuit. C'est une toute petite partie du circuit qui va être un peu plus grand quand même. Voilà donc des jeunes bien investis, merci à eux.

Y a-t-il encore des points de communication ? Oui, Philippe FOISSET ?

Philippe FOISSET :

En l'absence d'Hervé WEISSE en tant que président de l'Office municipal des sports, je m'adresse à vous en tant que vice-président et coorganisateur chef de poste de la base vie du Trail Alsace Grand Est by UTMB. Qu'est-ce que c'est ? Pour la seconde année consécutive, notre ville va accueillir le trail organisé par l'UTMB, le même qui avait eu lieu l'année dernière au mois de mai. Cette année, la date retenue sera le week-end de la Pentecôte du 17 au 21 mai. Le comité d'organisation nous a fait l'honneur de nous choisir comme ville pour la première réunion plénière d'organisation. Cela concerne véritablement les quatre grandes villes de Colmar à Obernai, dont Barr. La réunion d'information va s'adresser à l'ensemble des organisateurs et coorganisateur locaux, mais également aux bénévoles. Ce sera donc un appel aux bénévoles de l'année dernière qui ont eu l'amabilité de participer et j'en profite pour faire un appel à de nouveaux bénévoles pour cette année. Cette plénière d'information de l'UTMB aura lieu à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Barr le jeudi 14 mars de 18 heures à 20 heures. Merci.

Madame la Maire :

Merci. Marièle COLAS-SCHOLLY ?

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Une petite information encore puisque nous sommes en vacances scolaires et que souvent, on cherche à occuper les enfants, et comme il n'y a pas de neige pour faire de la luge sur nos sommets à proximité... L'Office de tourisme, avec la Ville de Barr, vient de sortir un petit livret qui s'appelle *Balades ludiques*. Ce sont de petites énigmes qui vont vous faire redécouvrir la ville de Barr, peut-être vous faire voir des aspects inconnus, et c'est pour les enfants de quatre à plus de dix ans, donc c'est adapté à tous les âges et c'est une belle redécouverte de Barr.

Madame la Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres communications ? Oui, Laure RUZZA ?

Laure RUZZA :

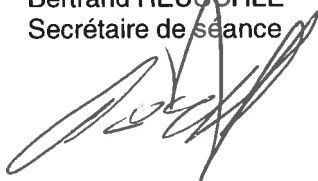
Nous vous proposons, avec l'Âge d'or, une conférence sur les bienfaits de l'aromathérapie le mardi 19 mars à 14 heures dans la salle des fêtes.

Madame la Maire :

Très bien. D'autres points ? Voilà qui va clôturer notre Conseil municipal. Je vous remercie tous pour votre présence et au mois prochain pour les comptes administratifs et le budget. C'est une belle séance qui s'annonce. Bonne soirée.

Fin de la séance : 20 h 00.

Bertrand REUSCHLE  
Secrétaire de séance



Nathalie KALTENBACH  
Maire de BARR

